

Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 23/2025

Objet du préavis

Demandes de prolongation de délais pour les motions et postulats en suspens

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Objet du préavis.....	3
3.	Point de situation sur les motions et postulats en suspens	4
3.1.	Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne	4
3.2.	Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ?	4
3.3.	A quand une réduction du bruit en ville de Payerne ?.....	4
3.4.	Pour un système de collecte des déchets alimentaires	4
3.5.	Motion de soutien aux commerçants de la ville de Payerne pendant les travaux	5
3.6.	Pour un renforcement urgent de la sécurité des piétons à Payerne	5
4.	Conclusions.....	5

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

En date du 14 mai 2025, le Conseil communal adoptait les conclusions du préavis n° 01/2025 concernant les demandes de prolongation de délais pour les motions et postulats en suspens.

En décembre 2025, 3 motions et 3 postulats n'ont pas pu faire l'objet de réponse.

2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander un délai supplémentaire au Conseil communal pour la réponse aux motions et aux postulats qui n'ont pas reçu ou qui ne recevront pas de réponse dans le délai imparti par le Règlement du Conseil communal à son article 77 soit un an ou le délai d'ores et déjà accordé par le Conseil communal.

Le présent délai est demandé selon l'article 80 du Règlement du Conseil communal qui prévoit que *La Municipalité présente au Conseil, lors de la première séance de l'année, un rapport sur l'état de l'examen des propositions en suspens. Si le délai d'un an prévu à l'art. 77 al. 6 n'a pas pu être respecté, la Municipalité sollicite à cette occasion l'octroi d'un nouveau délai. Le Conseil se prononce.*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande les délais suivants pour la réponse aux motions et postulats ci-dessous et profite aux points n° 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5 et 3.6 de donner une information sur l'état d'examen de ceux-ci. En janvier 2027, une nouvelle information sur l'avancement de ces dossiers sera transmise au Conseil communal, ceci conformément aux exigences du Règlement du Conseil communal.

Titre	Type de proposition	Déposée le	Par	Délai demandé
Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne	Motion	18 mai 2011	Monsieur Roland Bucher	Aucun délai demandé Voir point n° 3.1
Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ?	Motion	17 juin 2021	Monsieur Nicolas Donadello	Aucun délai demandé Délai accordé au 31 décembre 2026 par le préavis n° 01/2025
A quand une réduction du bruit en ville de Payerne ?	Postulat	29 septembre 2022	Monsieur Sébastien Pedroli	Aucun délai demandé Voir point n° 3.3

Pour un système de collecte des déchets alimentaires	Postulat	21 mars 2024	Madame Laura Macchia	31 décembre 2026
Motion de soutien aux commerçants de la ville de Payerne pendant les travaux	Motion	11 novembre 2025	Madame Laura Macchia	Aucun délai demandé
Pour un renforcement urgent de la sécurité des piétons à Payerne	Postulat	11 novembre 2025	Madame Martha Rojas Ibarra	Aucun délai demandé

3. Point de situation sur les motions et postulats en suspens

3.1. Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne

Le préavis relatif à la demande de crédit d'étude concernant l'amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la Place Général Guisan sera transmis au Conseil communal dans le courant du mois de janvier 2026. Dès lors, il sera répondu par le biais de ce préavis à la motion de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher.

3.2. Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ?

Comme d'ores et déjà exprimé dans le cadre du préavis n° 01/2025, différents projets ou mesures viendront répondre à la motion.

La mobilité fait aujourd'hui l'objet d'un schéma directeur dans lequel figurent divers projets répondant aux problématiques de stationnement (parking et politique de stationnement) et à la modification de régimes de vitesse, notamment. Ce schéma directeur des mobilités sera communiqué dans le premier trimestre 2026. En parallèle, une réponse regroupant la planification des différentes mesures sera communiquée.

Les études relatives à la requalification du centre-ville, incluses dans le préavis n° 18/2024, permettant de préciser les enjeux liés à ce projet majeur (perméabilité des sols, revêtements, stationnement) sont en cours et aboutiront à une mise à l'enquête publique en 2026.

En complément, la Municipalité relève que le parc Aimée Rapin, poumon vert au bord de la Broye, à proximité immédiate du centre-ville, sera terminé durant le premier trimestre 2026 et inauguré officiellement à fin juin.

3.3. A quand une réduction du bruit en ville de Payerne ?

Le rapport concernant les limitations de vitesse au centre-ville sera transmis au Conseil communal dans le courant du mois de janvier 2026. Dès lors, il sera répondu par le biais de ce rapport au postulat de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Pedroli.

3.4. Pour un système de collecte des déchets alimentaires

Depuis l'adoption du postulat, la Municipalité a engagé un travail d'analyse approfondi concernant la solution de collecte des biodéchets proposée par SAIDEF (GastroVert). Un premier rapport interne a été présenté le 11 septembre 2025.

Il est aujourd’hui nécessaire d’intégrer les implications financières et réglementaires dans un préavis structuré et documenté.

La Municipalité sollicite en conséquence un report du délai de réponse au 31 décembre 2026, afin de présenter ultérieurement un préavis complet, clair et conforme aux exigences du règlement du Conseil communal.

3.5. Motion de soutien aux commerçants de la ville de Payerne pendant les travaux

La motion relative au soutien aux commerçants de la Ville pendant les travaux a été déposée récemment. Elle s’inscrit dans la continuité des actions déjà entreprises par la Municipalité en matière de soutien à l’économie locale.

En effet, une démarche a été initiée en collaboration avec l’Institut du management des villes et du territoire (IMVT) visant à analyser et à renforcer l’écosystème économique communal et le centre-ville. Cette démarche comprend notamment une phase de diagnostic approfondie qui est actuellement en phase finale. Le rapport de cette étude, qui permettra de disposer des leviers d’actions pour le soutien aux commerces, est attendu prochainement.

3.6. Pour un renforcement urgent de la sécurité des piétons à Payerne

Le postulat relatif au renforcement de la sécurité des piétons à Payerne a été déposé en novembre 2025 et s’inscrit dans la volonté de la Municipalité de favoriser une mobilité sûre et durable. En lien avec les préoccupations exprimées concernant les vitesses excessives, les comportements à risque et le sentiment d’insécurité des usagères et usagers les plus vulnérables, une étude sera initiée en collaboration avec la gendarmerie.

Cette démarche vise à établir un diagnostic global de la sécurité piétonne sur l’ensemble du territoire communal, afin d’identifier de manière précise les points sensibles et les zones les plus dangereuses. L’étude permettra à la Municipalité et au Conseil communal de disposer, à terme, d’une vision claire de la situation ainsi que des mesures à envisager.

En parallèle, il est à noter que certaines pistes d’amélioration ont d’ores et déjà été entreprises pour la sécurisation des passages piétons notamment par un contrôle normatif de l’éclairage public de ceux-ci. De plus, un diagnostic sur la typologie des accidents basé sur le guichet cartographique est également en cours.

4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 23/2025 de la Municipalité du 10 décembre 2025 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire au 31 décembre 2026 pour la réponse au postulat déposé par Madame la Conseillère Laura Macchia en date du 21 mars 2024 intitulé « Pour un système de collecte des déchets alimentaires ».

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 10 décembre 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

L. Voinçon

C. Thöny

Annexes : motions et postulats en suspens

Membres de la Municipalité délégués : M. Lionel Voinçon, Syndic
Mme Monique Picinali
M. Jacques Henchoz
M. Edouard Noverraz

M. Roland Bucher
Av. des invuardes 3
1530 Payerne

Au conseil Communal de et à
1530 Payerne

Payerne, le 18 mai 2011

Concerne : Motion concernant l'amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place Général Guisan à Payerne.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le trafic routier et piétonnier du giratoire de la place Général Guisan de Payerne ne cesse d'augmenter et de poser des problèmes de fluidité du trafic à plusieurs moments de la journée.

En effet, le trafic routier se trouve bloqué, avec des colonnes de voitures allant jusqu'au rond point de la route de Cousset en direction de Corcelles ou jusque devant la gare en direction de cette dernière, en raison du cheminement des piétons et notamment des écoliers.

Conscient également de l'aspect sécuritaire de cet endroit pour les piétons, avec des gens qui traversent les axes routiers en dehors des passages pour piétons, notamment entre la station service et l'avenue de la promenade, je pense qu'il est urgent de trouver une solution pour améliorer cette situation et prendre des mesures en vue de la futur construction d'un nouveau centre commercial dans ce secteur.

A mon avis, plusieurs solutions pourraient améliorer la situation comme par exemple mettre l'ensemble du trafic piétonnier en sous-terrain, créer des passerelles pour les piétons ou modifier le trafic routier par le biais de l'utilisation du parking devant l'hôtel de Ville, etc.

Au vu de ce qui précède, je demande à notre exécutif de faire une étude chiffrée des différentes variantes envisageables et de proposer la meilleure solution (efficacité - coût) pour remédier aux problèmes de trafic de ce rond point.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes meilleures salutations.

Roland Bucher

MOTION : Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ?

Conformément à l'art. 74 lettre b. du règlement du conseil communal

Après la Motion Piller, celle de bon sens de Léa Bucher mais repoussée à plus tard, nous nous devons d'avoir une vision globale.

Cette motion, qui saura intégrer aisément celles précitées, doit permettre à notre commune de passer à la vitesse supérieure afin de permettre de garantir une meilleure qualité de vie dans Payerne.

Une enquête grand public a débouché sur la création de commissions extraparlementaires sans aboutir à aucune décision concrète. Est-ce que l'enquête n'était pas assez ciblée pour en être arrivés là ? N'empêche que les pistes apportées à notre Municipalité sont nombreuses, malheureusement aucune n'est mise en valeur ou privilégiée, voir ne restent qu'à l'état de réflexion.

Par la présente motion il est demandé à la Municipalité de proposer un calendrier de réalisations pouvant répondre aux attentes de notre population, en priorisant :

- L'évacuation des véhicules encombrants de la surface du centre-ville (par exemple la création d'un parking souterrain)
- La création d'espaces piétonniers (par exemple la mise à l'enquête d'une zone piétonne, même saisonnière)
- La création d'espaces (poumons) verts au centre-ville (jardins, places de jeux)
- La mobilité, politique du vélo, transfert modal intra communal
- L'intégration des projets à venir :
 - o Place Général Guisan
 - o Réfection infrastructures de la Grand Rue
 - o Liste non exhaustive pouvant répondre à l'objectif de la motion

L'ordonnancement des projets à venir, comme la fixation d'un calendrier doit être un outil permettant à la Municipalité et ses services d'avoir un fil conducteur sur quoi travailler concrètement. La création d'espaces pour évacuer les véhicules de la surface du centre-ville est une clé maîtresse à la mise en œuvre de nombreux projets en attente.

Par cette motion, votre serviteur demande à ce que la Municipalité propose un calendrier d'étapes pour la réalisation de projets permettant d'améliorer la qualité de vie de notre cité en priorisant l'évacuation des véhicules motorisés de la surface du centre-ville, ce calendrier devra être remis au conseil avant le 31.12.2021.

Je vous demande chers collègues, de voter pour une prise en considération immédiate, et de soutenir cette motion.

Payerne, le 17 juin 2021

Nicola Donadello

Annexe 14

A quand une réduction du bruit en ville de Payerne ?

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères communales,

Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai l'honneur de déposer le présent **postulat**.

A de très nombreuses reprises, j'ai été abordé par nos concitoyens et concitoyennes qui se plaignent du bruit des véhicules au centre ville de Payerne ainsi que dans les quartiers périphériques.

Il suffit de sortir un soir au centre ville pour constater que la ville se transforme souvent en circuit de formule 1 et que le Grand Prix de Monaco n'a pas grand-chose à nous envier pour le bruit et la vitesse.

Outre la mise en danger des habitantes et des habitants, le bruit est devenu insupportable.

Par ce postulat, je demande donc à la Municipalité de prendre des mesures pour limiter le bruit.

Parmi ces mesures, il y a la limitation de la vitesse à 30km/h. Il a été démontré par différentes études que le fait de diminuer la nuit la vitesse à 30km/h a pour conséquence une baisse de plusieurs décibels du bruit des voitures, soit de 2 à 3db. Cette baisse correspond à une baisse du trafic de 30% !.

Je propose donc de limiter la vitesse en ville de Payerne à 30km/h de 22h à 6h du matin, limitation qui aura un impact important sur le bruit.

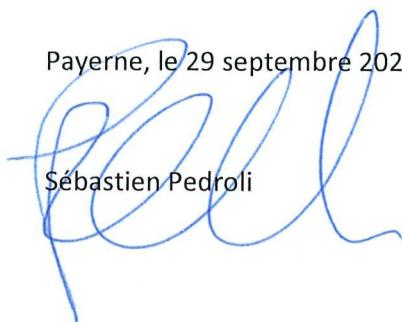
Finalement, je requiers également que la Municipalité prenne toutes autres mesures qu'elle pourrait juger utile allant dans ce sens et allant dans le sens d'une limitation du bruits.

Par conséquent, j'ai l'honneur de déposer les conclusions suivantes du postulat, dont je demande la prise en considération immédiates :

1. La Municipalité commence les démarches nécessaires à l'introduction d'une limitation de 30km/h au centre de ville de Payerne ou/et dans les quartiers périphériques, entre 22h et 6h.
2. La Municipalité prend toutes les mesures nécessaires pour diminuer au maximum le bruit en ville de Payerne dû au trafic.

Payerne, le 29 septembre 2022.

Sébastien Pedroli



Payerne, le 21 mars 2024

Postulat :

Pour un système de collecte des déchets alimentaires.

En Suisse, selon l'OFEV (l'office fédéral de l'environnement) se produisent 671 kg de déchets urbains par personne (chiffres de novembre 2023), environ la moitié de ces ordures sont collectées séparément et valorisées. L'autre moitié est incinérée, ce qui comprend les ordures ménagères.

La proportion d'ordures provenant des ménages dans notre pays est de 148 kg par personne et par an, on peut déplorer la quantité toujours excessive de matières qui pourraient être recyclées, puisque 21% de ces déchets (31 kg) par personne pourraient être valorisées et utilisés dans la production d'énergie renouvelable, telle que le biogaz et de compost.

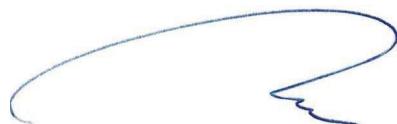
Actuellement, aucun système de collecte à grande échelle de l'ensemble de déchets alimentaires séparés des déchets verts n'existe. Concernant la valorisation combinée de déchets verts et des restes d'alimentation « avant l'assiette », elle ne permet qu'un tri partiel des déchets alimentaires et pose des problèmes d'odeur et d'hygiène.

Devant cet état de fait, Satom SA a créé un concept de collecte et de valorisation des déchets alimentaires : **Gastrovert**. Le système comprend l'installation de conteneurs (appelés Twins) pour déchets alimentaires avec distribution gratuite de sacs compostables ainsi que l'évacuation des conteneurs pleins et le remplacement par des propres. Les déchets sont acheminés jusqu'à l'usine de méthanisation où ils sont traités afin de produire de biogaz et du compost.

Gastrovert répond à un besoin de ménages, permettant tant de bien trier et de faire des économies de sacs jaunes, tout en respectant l'environnement. Des installations ont déjà eu lieu dans de nombreuses communes vaudoises comme à Moudon ou à Aigle avec un net succès.

Ce système permet de répondre aussi aux exigences de l'OLED (Ordonnance sur la limitation et élimination des déchets), qui impose une obligation générale de valoriser les déchets (art.12) et le biodéchets (art.14).

Pour ce postulat, je demande donc à la Municipalité, si elle ne l'a pas déjà fait, de prendre toutes les mesures nécessaires pour proposer ce système de collecte de déchets alimentaires aux payernois et payernoises.



Laura Macchia

Motion de soutien aux commerçants de la ville de Payerne pendant les travaux

La ville de Payerne s'apprête à entrer dans une phase de transformation importante avec des travaux prévus au centre-ville. Bien que ces travaux soient nécessaires pour améliorer notre infrastructure urbaine, ils risquent également de créer des difficultés d'accès aux commerces locaux, compromettant ainsi leur prospérité pendant cette période.

Le centre-ville ne sera plus accessible en voiture et l'accès à pied deviendra difficile. Après avoir discuté avec nombreux commerçants, ceux-ci m'ont fait part de leurs grandes appréhensions vis-à-vis de ces travaux. Certains restaurateurs ont déjà constaté une baisse de 30% de leur chiffre d'affaires lors des travaux effectués devant leur établissement. Plusieurs commerçants, en raison de leurs marges de manœuvre financières très limitées, pourraient être gravement impactés par ces travaux.

Il est donc crucial de protéger et de dynamiser notre économie locale durant cette période des travaux. Des villes comme Genève et Lausanne montrent l'exemple en mettant en place de mesures de soutien pour leurs commerçants, ce qui souligne l'importance et l'urgence d'agir. Protéger notre tissu économique local est essentiel pour éviter la fermeture de commerces confrontés aux difficultés engendrées par les chantiers, tout en maintenant une offre attrayante pour la population.

Par conséquent, j'ai l'honneur de déposer la présente motion, dont je demande la prise en considération immédiate :

« La Municipalité développera une stratégie et un plan de soutien visant à accompagner les commerçants de la Ville de Payerne pendant les travaux du centre-ville, en instaurant des mesures d'aide adaptées à leur besoin spécifique ».

Il est proposé à la Municipalité d'évaluer les possibilités suivantes :

1. Soutien financier ponctuel : Mise en place d'une aide temporaire permettant d'octroyer des subventions directes ou des allègements fiscaux aux commerçants impactés.
2. Communication renforcée : Lancer des campagnes de communication pour informer la population sur l'accessibilité des commerces et encourager la consommation locale durant les travaux.
3. Signalétique spécifique : Installer de panneaux clairs et attractifs indiquant les accès aux commerces ouverts, malgré les chantiers.
4. Dialogue renforcé : Créer un groupe de travail incluant représentants des commerçants, de la ville et des entrepreneurs, pour anticiper et résoudre les problèmes concrets liés aux chantiers.

La situation des commerçants est déjà préoccupante, et il est urgent d'agir sans délai pour répondre à leurs besoins. En intervenant rapidement, nous garantissons non seulement la prospérité de Payerne, mais nous préservons également notre diversité commerciale, un enjeu d'intérêt général pour l'ensemble de notre communauté.

Fait à Payerne, le 6 novembre 2025

Pour le groupe PSIP,

Laura Macchia

Conseil communal de Payerne

Postulat de Martha Zulay Rojas Ibarra

Pour un renforcement urgent de la sécurité des piétons à Payerne

Chaque jour, à Payerne, des habitantes et habitants — enfants, parents, aînés, personnes à mobilité réduite — se déplacent à pied pour aller à l'école, au travail, faire leurs courses ou simplement profiter de leur ville. Ces déplacements, qui devraient être sûrs et agréables, sont souvent perçus comme source de danger.

Dans certains quartiers et rues principales, la vitesse excessive des véhicules semble être la norme. Les motos et scooters circulent parfois à grande allure, effectuant des zigzags entre les voitures, sans considération pour les piétons qui tentent de traverser. Les trottinettes électriques circulent sur les trottoirs, ajoutant au stress des piétons.

Ce manque de civilité met directement en danger les enfants et les personnes âgées, les plus vulnérables sur nos routes. De nos jours, des familles renoncent à laisser leurs enfants se rendre seuls à l'école, et des aînés hésitent à se déplacer à pied par crainte des véhicules trop rapides. Traverser une route à Payerne est devenu un acte de prudence extrême, alors que cela devrait être un geste banal du quotidien.

Il s'agit donc d'un enjeu de sécurité routière et publique, mais aussi de qualité de vie et de cohésion sociale. Payerne s'est engagée à favoriser la durabilité et la mobilité douce, notamment en tant que Cité de l'énergie.

Ces engagements doivent désormais se traduire par des actions concrètes sur le terrain pour rendre la ville plus sûre, plus humaine et plus accessible, à toutes et tous.

En conséquence, la soussignée demande à la Municipalité :
D'établir **un diagnostic complet de la sécurité piétonne et de la vitesse dans l'ensemble de la commune**, en identifiant les points sensibles et les zones les plus dangereuses.

Payerne, le 06.11.2025



Martha Zulay Rojas Ibarra
Conseillère Communale